

Directeur
de publication
Christian Lage

N° de commission paritaire
0111 S 07673
ISSN1249-9609

Imprimé au siège
24, rue d'Aumale - CS70058
75009 PARIS

Tél. 01 53 58 00 30
Fax 01 47 83 26 69
www.snetaa.org

**premier syndicat de
l'enseignement professionnel**



- 1- Communiqué de presse du SNETAA
- 2- Invitation Inter-syndicale
- 3- Résultats CAPN
- 4- Résultats CAPA
- 5- Résultats FNEC CTM-CTA
- 6- Résultats FO dans la Fonction Publique
- 7- Dates et postes aux concours
- 8- Reclassements ex-contractuels
- 9- Préavis de grève

FO
la force syndicale

LE SNETAA-FO
EST UN SYNDICAT
LAÏQUE ET INDÉ-
PENDANT : LA
RELIGION ET
LA POLITIQUE
RESTENT À SA
PORTE !



ZAÏTCHICK-2014

I- COMMUNIQUE DE PRESSE :

La voix des PLP s'est exprimée : le NON à la politique de casse de l'Enseignement Professionnel, conforté par le succès du SNETAA- FO !

Les résultats des élections professionnelles confortent le **SNETAA-FO** en tant que premier syndicat de l'enseignement professionnel avec 8867 voix (+1059 voix par rapport à 2011) et 3 sièges en Commission Paritaire Nationale. Il progresse de +1,12 point et distance encore plus les organisations suivantes.

C'est réaffirmer la confiance des personnels envers le **SNETAA-FO**. **Merci à tous nos électeurs.**

Le **SNETAA-FO** est toujours le seul syndicat de l'Enseignement Professionnel à être présent dans toutes les académies avec des élus partout, dans les académies hexagonales comme dans toutes les académies de l'Outre-Mer. Il progresse en nombre de sièges par rapport à 2011.

Ce vote est le reflet des inquiétudes des Professeurs de Lycées Professionnels (PLP) qui condamnent la politique menée par le gouvernement avec le développement de l'apprentissage et l'attaque sur le statut des personnels.

Le **SNETAA-FO** honorera ce succès en invitant dans les prochains jours l'ensemble des organisations syndicales pour établir une unité de combat contre le développement de l'apprentissage.

Le Gouvernement doit entendre ce résultat. Il doit entendre le **SNETAA-FO** confirmé en tant que première organisation syndicale de l'Enseignement Professionnel.

La responsabilité du **SNETAA-FO** est encore plus grande dans sa volonté de faire aboutir les revendications des personnels de l'Enseignement Professionnel.

Le **SNETAA-FO** appelle à la mobilisation et au rassemblement le 16 décembre contre la politique d'austérité du gouvernement sous la banderole FO.

II- INVITATION INTER-SYNDICALE

A l'attention de :

SE/UNSA
SGEN/CFDT
SNALC
SUD
SNUEP/FSU
CGT
FAEN

Mes chers collègues, chers camarades,

La politique gouvernementale conduite au niveau de l'Enseignement Professionnel vise à produire de très nombreux changements.

Le SNETAA-FO loin de refuser les évolutions s'interroge sur les tenants et aboutissants de celles qui sont poursuivies.

Le développement de l'apprentissage en LP conduit à la remise en cause de nos statuts. Ceux-ci sont déjà longuement entamés voire contournés par la réforme PEILLON, le nouveau décret sur les missions, celui sur l'encadrement des stages...

Le SNETAA-FO vous propose une rencontre dans ses locaux 24 rue d'Aumale – 75009 PARIS, le vendredi 19 décembre 2014 à 10h30.




















Le temps des élections professionnelles achevé nous devons échanger et déterminer des convergences et envisager l'action.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire en mes meilleurs sentiments syndicalistes.



Christian LAGE
Secrétaire Général

III- RESULTATS CAPN DES PLP

2011				2014				
organisation	électeurs 60 167		sièges	organisation	électeurs 58 260		différence -3,17%	
	suffrages retenus 27 923				suffrages retenus 30 494		différence 9,21%	
	voix	pourcentage			voix	pourcentage		sièges
				valeur	différence			
	7 808	27,96%	3		8 867	29,08%	1,115	3
	6 991	25,04%	3		6 752	22,14%	-2,895	3
	4 337	15,53%	2		4 910	16,10%	0,570	2
	2 906	10,41%	1		2 649	8,69%	-1,720	1
	2 913	10,43%	1		3 174	10,41%	-0,024	1
	1 107	3,96%	0		1 831	6,00%	-	0
	868	3,11%	0		1 044	3,42%	-0,541	0
	450	1,61%	0		814	2,67%	-0,439	0
	448	1,60%	0		453	1,49%	-0,126	0
	95	0,34%	0					

IV- RESULTATS CAPA DES PLP

	2011			2014			
	Nombre de Sièges			Nombre de Sièges			
	voix	%	sièges	voix	%	sièges	différence
NATIONAL	7 808	28%	3	8 867	29%	3	
AIX-MARSEILLE	539	41%	5	564	38%	5	
AMIENS	262	27%	3	299	28%	3	
BESANCON	313	49%	6	295	44%	6	
BORDEAUX	373	25%	3	501	30%	3	
CAEN	151	21%	2	104	15%	1	-1
CLERMONT-FERRAND	233	39%	4	258	45%	6	2
CORSE	55	29%	3	58	27%	3	
CRÉTEIL	316	22%	3	351	23%	3	
DIJON	171	28%	3	210	30%	3	
GRENOBLE	265	25%	3	241	22%	2	-1
GUADELOUPE	205	51%	6	290	56%	6	
GUYANE	59	29%	3	81	28%	3	
LILLE	419	22%	2	333	15%	2	
LIMOGES	132	30%	3	128	32%	3	
LYON	168	15%	2	209	18%	2	
MARTINIQUE	278	63%	7	370	72%	7	
MAYOTTE	46	30%	3	67	32%	4	1
MONTPELLIER	588	51%	6	613	45%	5	-1
NANCY-METZ	362	29%	3	400	34%	4	1
NANTES	293	26%	3	412	32%	4	1
NICE	165	21%	3	155	17%	2	-1
ORLÉANS-TOURS	181	19%	2	198	19%	2	
PARIS	192	29%	4	258	35%	4	
POITIERS	336	40%	4	323	37%	4	
REIMS	164	25%	3	143	22%	2	-1
RENNES	223	21%	2	264	23%	3	1
LA RÉUNION	176	17%	1	552	44%	5	4
ROUEN	155	18%	2	173	19%	2	
STRASBOURG	132	16%	2	120	13%	1	-1
TOULOUSE	356	29%	3	345	25%	3	
VERSAILLES	432	25%	3	537	28%	3	
NOUVELLE CALÉDONIE	93	76%	8	58	48%	6	-2
POLYNÉSIE FRANÇAISE			8	240	75%	8	
TOTAL (académies)	7833		118	9 150	29,50%	120	2

V- RESULTATS FNEC , CTM-CTA

Elections Fonction Publique : Un très bon résultat à l'Education nationale

vendredi 5 décembre 2014, Yves Veyrier

A l'Éducation nationale, sur près d'un million d'électeurs (990 278 inscrits) et avec un taux de participation en hausse de 3,19% (413 259 suffrages exprimés donnent une participation de 41,73%), FO est une des deux seules organisations syndicales à progresser sur le vote pour la composition du CTM (Comité technique ministériel). Elle est celle qui progresse le plus. Avec 13,6% des voix (52 579 voix se sont portées sur FO), elle obtient +3,5% par rapport à 2011 et gagne ainsi un siège au CTPM (Comité technique ministériel). C'est un résultat historique.

Hubert Raguin (Secrétaire général de la Fédération FO FNEC FP) se félicite d'un résultat qui « montre une progression homogène, avec des départements où l'on est premiers et d'autres où l'on arrive en seconde position. » Hubert Raguin note aussi que FO atteint 14,75% des voix en totalisant les résultats des votes émis sur les CT d'académies : « cela s'explique du fait d'une moindre dispersion des votes sur les CT d'académies où seules les organisations syndicales réellement implantées pouvaient présenter des listes. Ainsi on a en moyenne six ou sept listes syndicales sur les CT d'académies, là où on avait dix sept listes au total sur le CT Ministériel. »

« Ce résultat est aussi celui d'une campagne syndicale de terrain. Ainsi, nos militants sont étaient au contact quotidien de leurs collègues et les résultats sont très proches de ceux que l'on anticipait ! » relève encore Hubert Raguin.

Dans un communiqué la FNEC FP FO souligne que ce résultat « s'inscrit dans l'action de la confédération et de la fédération des fonctionnaires FO contre la politique de rigueur et d'austérité qui met à mal les services publics, les conditions de travail et les salaires des fonctionnaires. »

FO est de loin la première confédération syndicale représentée dans l'Education nationale (la CFDT avec 8,9% recule de 1,09%, la CGT à 5,5% recule, elle, de 0,97%). Le résultat de la FSU tombe de - 5,12%. Avec 35,5% des voix, la FSU perd un siège (six sièges au total), là où FO en gagne un (deux sièges au total). SUD, en recul également à 5,2%, perd son siège, tandis que le SNALC regagne le siège qu'il avait perdu en 2011 (5,5%). L'UNSA est la seule autre organisation syndicale à progresser avec un total de 21,9% et quatre sièges (+1,17%).

CTA	CTA 2014			voix FO			FO	CTA 2011			voix FO		FO
	inscrits	exprimés	%			sièges		inscrits	exprimés	%			
Aix	44437	18618	41,90%	3346	17,97%	2	41909	16679	39,80%	2363	14,17%	1	
Amiens	30998	12555	40,50%	2258	17,98%	2	31006	11357	36,63%	1754	15,44%	2	
Besançon	18887	8314	44,02%	682	8,20%	1	18421	7740	42,02%	532	6,87%		
Bordeaux	45268	18928	41,81%	2873	15,18%	2	49295	17016	34,52%	1622	9,53%	1	
Caen	21503	9121	42,42%	533	5,84%	0	20564	8618	41,91%	473	5,49%		
Clermont	18902	8129	43,01%	1459	17,95%	2	18452	7916	42,90%	1155	14,59%	2	
Corse	4855	3103	63,91%	170	5,48%	0	4749	2847	59,95%	132	4,64%		
Créteil	72313	24916	34,46%	5698	22,87%	3	68991	21586	31,29%	3501	16,22%	2	
Dijon	24590	9790	39,81%	1705	17,42%	2	24135	8930	37,00%	1177	13,18%	1	
Grenoble	48193	19516	40,50%	2028	10,39%	1	45550	16998	37,32%	1522	8,95%	1	
Guadeloupe	9737	0	0,00%	0	#DIV/0!		9352	4399	47,04%	205	4,66%		
guyane	7193	3392	47,16%	138	4,07%	0	6108	2732	44,73%	80	2,93%		
Lille	64521	23334	36,16%	1659	7,11%	0	62128	20889	33,62%	1117	5,35%		
Limoges	10991	5446	49,55%	425	7,80%	1	10927	5081	46,50%	346	6,81%		
Lyon	43575	16637	38,18%	2576	15,48%	2	41163	15021	36,49%	1623	10,80%	1	
Martinique	8811	3851	43,71%	503	13,06%	1	8448	3208	37,97%	283	8,82%	1	
Mayotte	6436	0	0,00%	0	#DIV/0!		5755	2187	38,00%	343	15,68%	2	
Montpellier	39926	17725	44,39%	2288	12,91%	1	37303	15038	40,31%	1756	11,68%	1	
Nancy	37696	14791	39,24%	2297	15,53%	2	36919	14405	39,02%	1671	11,60%	1	
Nantes	42385	16394	38,68%	2285	13,94%	1	40056	14481	36,15%	1574	10,87%	1	
Nice	28691	12132	42,29%	967	7,97%	1	27972	11209	40,07%	580	5,17%		
Nouvelle Calédonie							2239	875	39,08%	84	9,60%		
Orléans	37268	14581	39,12%	1463	10,03%	1	35881	14264	39,75%	1025	7,19%		
Paris	28339	10866	38,34%	2262	20,82%	3	26993	9081	33,64%	1758	19,36%	2	
Poitiers	25208	11280	44,75%	1548	13,72%	1	24157	10248	42,42%	1021	9,96%	1	
Reims	21156	0	0,00%	0	#DIV/0!	0	21265	7516	35,34%	433	5,76%		
Rennes	37036	15164	40,94%	2265	14,94%	1	34173	13699	40,09%	1591	11,61%	1	
Réunion	21189	10598	50,02%	1701	16,05%	2	19206	8527	44,40%	681	7,99%	1	
Rouen	29759	11888	39,95%	2404	20,22%	2	29589	10263	34,69%	1596	15,55%	2	
Strasbourg	27594	10176	36,88%	851	8,36%	1	28042	9752	34,78%	537	5,51%		
Toulouse	42153	18117	42,98%	1937	10,69%	1	39969	15437	38,62%	989	6,41%		
Versailles	85929	25843	30,07%	4278	16,55%	2	82174	25261	30,74%	3164	12,53%	1	
Wallis et futuna	267	181	67,79%	65	35,91%	2				0	0,00%		
adm centrale						2	3350	1726	51,52%	262	15,18%	1	
total	1	985806	375386	38,08%	52664	14,03%	42	956241	354986	37,12%	36950	10,41%	26

VOTE CTM							
VOTE CTM	inscrits	exprimés		VOTE CTM	inscrits	exprimés	
2014	990278	387149		2011	957034	349339	36,5%
	voix	%	sièges		voix	%	sièges
FO	52579	13,58%	2	FO	35245	10,1%	1
FSU	137425	35,50%	6	FSU	141914	41,0%	7
UNSA	84751	21,89%	4	UNSA	72397	20,7%	4
CFDT	34342	8,87%	1	CFDT	34907	9,99%	1
CGT	21300	5,50%	1	CGT	22598	6,47%	1
SUD	20302	5,24%	0	SUD	20241	5,8%	1
FGAF-SNALC	21152	5,46%	1	UER	16485	4,72%	0
FAEN	4075	1,05%	0				
SNPTES	792	0,20%	0				
CGC	2838	0,73%	0	CGC	1717	0,49%	0
STC	1050	0,27%	0	STC	1019	0,29%	0
UDAS	1663	0,43%	0	UDAS	879	0,25%	0
ASAMEN	398	0,10%	0	ASAMEN	554	0,16%	0
SPEG	1284	0,33%	0				
CFTC	2072	0,54%	0				
SNCA-EIL	475	0,12%	0	SNCA-EIL	1383	0,40%	0
SCENRAC	651	0,17%	0				

The logo features the word 'snetaaa' in a stylized, rounded font. The letters are colored: 's' is purple, 'n' is orange, 'e' is red, 't' is purple, 'a' is orange, and 'a' is red. To the right of the main text is a smaller logo for 'FO la force syndicale', where 'FO' is in red and 'la force syndicale' is in a smaller, black font below it.

VI- RESULTATS FO DANS LA FONCTION PUBLIQUE



FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 - Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

**FORCE OUVRIERE
PREMIERE ORGANISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT :
BRAVO ET MERCI !**

Force ouvrière reste la première organisation syndicale de la fonction publique de l'Etat.

En progressant pour représenter 17 % des personnels, soit 0,4 % de plus qu'en 2011, FORCE OUVRIERE prend ses distances avec la deuxième organisation syndicale (+ 2,4 % par rapport à la FSU).

De même le paysage syndical est chamboulé dans la fonction publique avec un recul important de la CGT.

FORCE OUVRIERE réaffirme que seul le syndicalisme confédéré est en mesure de défendre le Service public et le statut des personnels.

FORCE OUVRIERE, opposée aux accords de Bercy, aura cependant marqué de son empreinte cette élection.

La FGF-FO engage les agents publics à se rapprocher de leurs syndicats FO et à soutenir des revendications claires portées par un syndicat libre et indépendant.

Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont apporté leur voix à force ouvrière, nous serons dignes de leur confiance.

PARIS, le 9 décembre 2014

REPRESENTATIVITE SYNDICALE RESULTATS DEFINITIFS FPE

	2011	2014	Evolution 2011 - 2014
FO	16,6 %	17,0 %	0,4
FSU	15,8 %	15,6 %	- 0,2
UNSA	14,0 %	14,8 %	0,8
CFDT	14,6 %	14,0 %	- 0,6
CGT	15,8 %	13,4 %	- 2,4
Solidaires	8,6 %	9,0 %	0,4
CGC	5,2 %	5,4 %	0,2
DIVERS	4,0 %	4,9 %	0,9
CFTC	3,9 %	3,3 %	- 0,6
FGAF	1,5 %	2,6 %	1,1
FA FP	-	0,1 %	0,1



VII- DATES ET POSTES AUX CONCOURS 2015

Le ministère a publié les chiffres des places offertes aux différents concours.

Le nombre total de places offertes aux 3 concours PLP est cette année de 3317 (+ 18,8 %) :

- 1172 au concours réservé (+ 11,5 %) ;
- 1850 au concours externe (+ 26,7 %) ;
- 295 au concours interne (+ 5,3 %).

Pour les autres concours...

- CPE : 475 places (+ 2,8 %) ;
- Certifiés : 9549 places (+ 15,9 %) ;
- Agrégés : 2865 places (+ 17,2 %).

Il est à noter que seul le concours réservé PLP voit son nombre augmenter. On peut se réjouir de cette volonté de recrutement du ministère. Sera-t-elle suivie d'effets ? Toutes les places seront-elles pourvues ? Y aura-t-il assez de candidats attirés par le mirobolant traitement du 1^{er} échelon ? Les jurys de concours ne feront-ils pas barrage à certains candidats en limitant d'eux-mêmes les places ?

Autre remarque : il n'existe plus de concours Économie gestion option communication et Économie gestion option comptabilité. Ces deux concours sont remplacés par un concours unique Gestion et Administration. C'est la suite logique de la création du bac pro GA, c'est la suite du recrutement par champs disciplinaire après la disparition des petites disciplines (pâtisserie, mécanicien engins, mécanicien agricole, etc.).

Sur quels supports vont être affectés ces stagiaires ? Se dirige-t-on vers un ré-étiquetage des postes « communication et comptabilité » et du coup vers la disparition de ces deux disciplines ?

CAPLP EXTERNE :

SECTION/OPTION	POSTES
Arts appliqués, option design	55
Arts appliqués, option métiers d'art	10
Bâtiment, option peinture-revêtements	35
Biotechnologies, biochimie-génie biologique	4
Biotechnologies, option santé-environnement	250
Coiffure	10
Conducteurs routiers	30
Économie et gestion, commerce et vente	140
Économie et gestion, gestion et administration	55
Économie et gestion, transport logistique	11
Esthétique-cosmétique	9
Génie civil, option construction et économie	30
Génie civil, construction et réalisation des ouvrages	54
Génie civil, équipements techniques-énergie	50

Génie électrique, option électrotechnique	50
Génie industriel, option bois	47
Génie industriel, option matériaux souples	42
Génie industriel, option structures métalliques	25
Génie mécanique, option construction	15
Génie mécanique, option MSMA	10
Génie mécanique, option MVA	42
Hôtellerie-restauration, organisation Production culinaire	35
Hôtellerie-restauration, option service et commercialisation	30
Langues vivantes - lettres, allemand - lettres	5
Langues vivantes - lettres, anglais - lettres	180
Langues vivantes-lettres, espagnol - lettres	76
Lettres - histoire et géographie	210
Mathématiques - physique-chimie	218
Réparation et revêtement en carrosserie	18
Sciences et techniques médico-sociales	104

CAPLP INTERNE :

SECTION/OPTION	POSTES
Arts appliqués, option design	16

Arts appliqués, option métiers d'art	7
Bâtiment, option peinture-revêtements	14

Biotechnologies, option santé-environnement	45
Économie et gestion, gestion et administration	25
Génie civil, construction et réalisation des ouvrages	12
Génie civil, équipements techniques-énergie	16
Génie électrique, électrotechnique et énergie	8
Génie industriel, option bois	20
Génie industriel, option structures métalliques	11
Génie mécanique, option MVA	11

Hôtellerie-restauration, option organisation et production culinaire	5
Hôtellerie-restauration, service et commercialisation.	5
Langues vivantes - lettres, anglais - lettres	10
Langues vivantes - lettres, espagnol - lettres	15
Lettres - histoire et géographie	20
Mathématiques - physique-chimie	35
Sciences et techniques médico-sociales	20

CAPLP Réserve :

Arts appliqués, option design	75
Arts du livre	2
Bâtiment, option carrelage-mosaïque	3
Bâtiment, option peinture-revêtements	43
Bâtiment, option plâtrerie	5
Bijouterie	5
Biotechnologies (santé-environnement)	125
Conducteurs d'engins de travaux publics	10
Costumier de théâtre	2
Ébénisterie d'art	10
Économie et gestion, option commerce et vente	120
Économie et gestion, gestion et administration	55
Économie et gestion, option transport logistique	5
Esthétique-cosmétique	14
Génie chimique	1
Génie civil, construction et réa. des ouvrages	25
Génie civil, équipements techniques-énergie	32
Génie civil, option topographie	5
Génie électrique, option électronique	8
Génie électrique, électrotechnique et énergie	15
Génie industriel, option bois	70
Génie industriel, construction réparation en carrosserie	15

Génie industriel, option matériaux souples	27
Génie industriel, option optique-lunetterie	9
Génie industriel, option structures métalliques	33
Génie mécanique, option MVA	58
Génie mécanique, option productive	5
Hôtellerie-restauration, organisation Production culinaire	9
Industries graphiques	18
Langues vivantes-lettres, option anglais-lettres	40
Langues vivantes-lettres, option espagnol-lettres	17
Lettres - histoire et géographie	70
Mathématiques-sciences physiques et chimiques	78
Modelage mécanique	4
Prothèse dentaire	4
Sciences et techniques médico-sociales	48
Section diverse : armurerie	4
Section diverse : arts graphiques	2
Section diverse : arts textiles	4
Section diverse : cinéma et photographie	3
Section diverse : coordination pédagogique et ingénierie de formation	60
Section diverse : horticulture	30
Tapisserie, couture-décor	4

CPE

- concours externe : 310 ;
- concours interne : 65 ;
- concours réservé : 100.

Date des concours :

Les dates des concours sont maintenant connues.

Pour les concours externes...

- CAPLP externe et Cafep-CAPLP : lundi 13 et mardi 14 avril 2015 ;
- concours externe de CPE : lundi 30 et mardi 31 mars 2015.

Pour les concours internes :

L'envoi du dossier de Raep, en double exemplaire, devra obligatoirement être effectué par voie postale et en recommandé simple au plus tard le jeudi 11 décembre 2014, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

LOG'INS-ND LOGISTICS
Bâtiment A - ZAC des Haies Blanches
9-11 rue des Haies Blanches
91830 LE COUDRAY-MONTCEAUX

Afin d'éviter toute perte de dossier, les candidats devront :

- **préciser sur l'enveloppe d'expédition l'intitulé exact du concours, de la section et éventuellement l'option choisies lors de l'inscription**
- **utiliser obligatoirement comme page de couverture du dossier de Raep le document proposé à l'issue de l'inscription par Internet.**

Le non-respect de la date et des modalités d'envoi entraînera l'élimination du candidat.

Vous retrouverez le calendrier complet sur :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/26/1/calendrier_2015_348261.pdf

VIII- RECLASSEMENT DES EX- CONTRACTUELS : EFFET D'ANNONCE, ARNAQUE ?

Le décret n° 2014-1006 du 04/09/2014 modifiant le décret n° 51-1423 du 05/12/1951 donnait beaucoup d'espoir aux ex-contractuels ayant subi l'injustice de l'indice butoir pour le reclassement lors de leur stagiairisation.

En effet le nouveau décret ne fait plus mention de l'indice butoir et, cerise sur le gâteau, la mesure est rétroactive.

Il semblait pour le moins raisonnable et logique de penser qu'une fois le nouveau reclassement effectué à la date de la stagiairisation il fallait ajouter la durée effective de titulaire pour obtenir l'échelon au 01/09/2014.

Las, le ministère ne l'entend pas de cette façon qui serait sûrement trop coûteuse, et s'appuyant sur l'écriture alambiquée du décret fait appliquer sa version par les rectorats.

Pour le ministère il ne s'agit pas de reconstituer la carrière des collègues car la période accomplie depuis la nomination de stagiaire jusqu'au 31/08/2014 n'est pas prise en compte pour le nouveau calcul.

Voici le reclassement vu par le ministère pour les collègues ayant été confrontés à l'indice butoir :

- **calcul de l'échelon de reclassement des ex-contractuels à la date de leur stagiairisation ;**
 - **cet échelon est celui retenu pour le reclassement au 01/09/2014 quelle que soit l'ancienneté de titulaire.**
- Résultat : 98 % de perdants.**

On voit bien la perversité de ce décret qui réduit à néant les années de titulaire puisque non prises en compte.

Seuls peuvent éventuellement tirer bénéfice de ce décret les ex-contractuels stagiairisés depuis 2 ou 3 ans.

Les demandes de révision de reclassement doivent être effectuées avant le 6 mars 2015 et les intéressés auront 2 mois pour faire connaître leur choix.

Le SNETAA-FO, toujours le premier syndicat de l'Enseignement Professionnel, ne peut pas se satisfaire de cet effet d'annonce et demandera des éclaircissements.

C'est maintenant une habitude lorsque le gouvernement donne 1 euro il reprend 5 euros :

Suppression de l'indice butoir pour les contractuels **MAIS...**

- les stagiaires sont désormais classés au 1^{er} échelon, la bonification de 1 an a disparu ;
- la prime d'entrée dans le métier (1500€) est supprimée pour les ex-contractuels ayant plus de 3 mois d'ancienneté ;
- les stagiaires ne peuvent pas être promus au grand choix ou au choix pendant leur année de stage ;
- le point d'indice des fonctionnaires est gelé depuis 2010 (pas d'augmentation depuis 4 ans) ;
- chaque année la cotisation pour pension civile augmente ; elle passera de 9,14 % à 9,46 % au 1^{er} janvier 2015.

Reclassement des lauréats des concours exceptionnels

Les concours réservés sont des concours externes. A ce titre les lauréats ayant une ancienneté professionnelle doivent avoir celle-ci comptabilisée dans leur décompte d'activité. Il semblerait que certains rectorats n'en aient pas tenu compte. Nous sommes intervenus pour faire modifier cette anomalie.

Des questions, une aide ? contacter le SNETAA-FO !
--

IX- PREAVIS DE GREVE – FNEC
DU 16 DECEMBRE 2014



Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

**Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle**

**Madame Najat Vallaud-Belkacem Ministre
de l'Education nationale,
*de l'Enseignement supérieur et de la
Recherche***

Montreuil, le 9 décembre 2014

**Recommandé avec accusé de réception
Objet : Préavis de grève**

Madame la Ministre,

Je vous informe que la **FNEC FP-FO** renouvelle le préavis de grève qu'elle a déposé à la rentrée 2014 conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983, couvrant les différentes catégories de personnels de l'Education nationale à compter du 1^{er} septembre 2014.

En effet, les revendications dont faisait l'objet ce préavis, se trouvent toujours d'actualité dans de nombreux établissements et services.

Ce préavis de grève a pour objet de permettre aux personnels d'exiger la satisfaction des revendications formulées à tous les niveaux.

Le 17 décembre notamment, jour du CTM, les personnels pourront être amenés à faire grève afin de faire valoir leurs revendications de maintien des moyens dont ils disposent dans le cadre de l'éducation prioritaire et marquer leur opposition à la « refondation de la carte de l'éducation prioritaire ».

Ce préavis concerne toutes les initiatives qui seraient prises dans les différents départements et académies.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hubert Raguin', written over a light pink rectangular background.

Hubert Raguin, secrétaire général

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle, de la
Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière 6/8, rue Gaston Lauriau – 93513
MONTREUIL CEDEX Tél. : 01 56 93 22 22 – Fax : 01 56 93 22 40 mail : [fnecfp@fo-
fnecfp.fr](mailto:fnecfp@fo-fnecfp.fr)